

NOMBRE DE MEMBRES

| En exercice | Présents | Exprimés |
|-------------|----------|----------|
| 15          | 14       | 14       |

**1-2103/2026**

Date de la convocation

6 mars 2026

Date d'affichage

6 mars 2026

| Pour | Contre | Abstention |
|------|--------|------------|
| 14   | 0      | 0          |

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE GABASTON  
SEANCE DU 21 mars 2026**

L'an deux mil vingt-six, le vingt-et-un mars à dix heures trente minutes, le Conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Guy CAZALET, Maire.

**Présents :** MM. Guy CAZALET, Patrick CHAUVIN, Bruno LERMANOU, Robert CUBRIS, Christophe MACALUSO, Jean ABADIE, Yvan LE PORHIEL, Mathieu PLACÉ, Mmes Elisabeth POUTS, Pascale BESTI, Elisabeth MIRANDE, Marie-France BRITIS-BETBEDER, Karine JANER, Marie-Christine RABERIN.

**Absent :**

**Excusée :** Mme Véronique CASANAVE.

**Secrétaire de séance :** Mme Elisabeth POUTS.

**Objet : Création des commissions municipales**

Le Maire expose qu'en application de l'article L.2121-22 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), le Conseil Municipal peut former, au cours de chaque séance, des commissions chargées d'étudier les questions qui lui sont soumises et composées exclusivement de conseillers municipaux.

Elles sont convoquées par le Maire, qui en est le président de droit, dans les huit jours qui suivent leur nomination, ou à plus bref délai sur la demande de la majorité des membres qui les composent. Lors de cette première réunion, les commissions désignent un vice-président qui peut les convoquer et les présider si le Maire est absent ou empêché.

Le Maire propose de créer 7 commissions qui seront chargées d'examiner les objets suivants :

- Voirie et réseaux pour gérer l'entretien et les travaux voirie et réseaux de la commune ;
- Bâtiments pour assurer la gestion des travaux d'entretien et d'amélioration des bâtiments, assurer le suivi réglementaire des bâtiments et du cimetière ;
- Finances pour étudier les projets de la commune et les appels d'offres, réaliser les budgets et leurs suivis ;
- Cadre de vie, urbanisme pour traiter des questions d'environnement, de patrimoine naturel et d'élaboration de documents d'urbanisme ;
- Communication pour assurer le suivi de l'information des administrés et la gestion des moyens de communication ;
- Animation pour organiser des animations au sein de la commune et gérer la location de salle ;
- Affaires scolaires pour traiter divers sujets liés à l'école et à la cantine.

Il appartient au Conseil Municipal de décider du nombre de conseillers siégeant dans chaque commission, et de procéder à leur nomination.

Conformément aux dispositions de l'article L.2121-21 du CGCT, les membres des commissions municipales sont désignés par vote à bulletin secret, sauf décision contraire prise à l'unanimité. Si une seule candidature a été déposée pour chaque poste à pourvoir au sein des commissions municipales ou si une seule liste a été présentée après appel de candidatures, les nominations prennent effet immédiatement, dans l'ordre de la liste le cas échéant, et il en est donné lecture par le Maire.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Maire et après en avoir largement délibéré, à l'unanimité

**DÉCIDE** la création des 7 commissions énumérées ci-avant pour la durée du mandat du conseil municipal.

**FIXE** le nombre de membres de chaque commission entre 3 et 5 et précise que chaque élu ne pourra pas faire partie de plus de 2 commissions.

**PROCÈDE** à la désignation des membres au sein de chaque commission municipale.

Après appel à candidatures, considérant la présence d'une seule liste pour chacune des commissions et la volonté unanime du Conseil municipal de ne pas recourir au scrutin secret, en conformité avec les dispositions de l'article L.2121-21 du CGCT, sont désignés au sein des commissions suivantes :

- **Commission Voirie et réseaux**

- Bruno LERMANOU
- Robert CUBRIS
- Yvan LE PORHIEL

- **Commission Bâtiments**

- Jean ABADIE
- Robert CUBRIS
- Christophe MACALUSO

- **Commission Finances**

- Elisabeth POUTS
- Patrick CHAUVIN
- Christophe MACALUSO

- **Commission Cadre de vie, urbanisme**

- Patrick CHAUVIN
- Véronique CASANAVE
- Yvan LE PORHIEL
- Karine JANER

- **Commission** Communication

- Karine JANER
- Pascale BESTI
- Marie-France BRITIS-BETBEDER

- **Commission** Animation

- Marie-France BRITIS-BETBEDER
- Elisabeth POUTS
- Karine JANER
- Véronique CASANAVE
- Pascale BESTI

- **Commission** Affaires scolaires

- Mathieu PLACÉ
- Elisabeth MIRANDE
- Marie-Christine RABERIN

Le Conseil Municipal prend acte de ces nominations.

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.  
Pour extrait certifié conforme.  
Ont signé au registre les membres présents.

Le Maire,

Guy CAZALET



